Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_27-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-27

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage : 21 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Isabelle AUFFRET à Christian TROADEC

Absents : /

Résiliation de bail – Local communautaire – L'abri côtier – Poullaouen – Information

Rapporteur : Patrice LE DU – Technicienne référente : Nathalie MILIN

Poher communauté et le gérant de l'abri côtier, occupant le local communautaire situé au 4 rue de la Tour d'Auvergne à Poullaouen ont convenu d'un commun accord de mettre fin au contrat de location.

La fin effective du bail est fixée au 31 octobre 2026.

À cette date, un état des lieux contradictoire sera réalisé et la restitution des clés interviendra lors de cet état des lieux.

Les membres du bureau ont pris acte de cette information.

Carhaix, le 11 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE